

Image not found or type unknown



Residence de tourisme ,difficultés de perception des loyers, et é

Par **dentatus74**, le **27/01/2017** à **11:00**

Bonjour,
Propriétaire en loi Périssol depuis 1998, et suite à des retards récurrents de loyers, le locataire ODALYS, me demande une indemnité d'éviction de 12000€ pour sortir du bail, qui arrive à échéance de 2 fois 9 ans au 20 juillet 2017, n'est-il pas possible de demander des pénalités de retard : 3, 4, 5 mois.
Merci